

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

CÔTE D'IVOIRE

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	Oui /Ministères Techniques (14), PFS (1), STP-CNN (6)
Société civile	Oui / (8)
Donateurs	Non / (0)
Nations Unies	Oui / (2)
Secteur privé	Oui / (1)
Monde scientifique et universitaire	Oui / (2)
Autre (merci de préciser)	Oui / HKI, ACF (3)

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 37

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : 12 Femmes et 15 Hommes

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.



5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui

Pourquoi ?

L'atelier d'auto évaluation tenu du 06 au 09 juin 2018 a permis à tous les acteurs d'échanger sur les quatre indicateurs et d'être au même niveau d'information et de compréhension.

Cette approche participative a permis aux différents acteurs issus du secteur privé, des médias, de la société civile, des Partenaires au Développement, du Gouvernement et du milieu académique et de la recherche d'apporter leurs contributions à l'évaluation.

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies



PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Le projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement du Comité Technique du Conseil National pour la Nutrition (CNN) est en instance de signature.
- Le projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement des Comités Régionaux pour la Nutrition (CRN) est en cours de validation.
- Validation des manuels de procédure de la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)
- Validation du cadre commun de Suivi Evaluation du Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN)

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Réseau du secteur privé pour la nutrition en cours de mise en place

- Réseau des parlementaires pour la nutrition mis en place
- Engagement de Power of Nutrition dans le cadre du financement du PMNDPE
- Projet d'arrêté de mise en place des Comités Régionaux disponible

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau local seront également traitées.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Validation du cadre commun de Suivi et Evaluation du PNMN
- Rapport de mise en œuvre des Plans d'actions Opérationnels (PAO) 2017 des différents acteurs
- Elaboration des PAO 2018

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE 3,5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Rapports de mise en œuvre des Plans d'action Opérationnels (PAO) 2017 des différents acteurs présentés
- Manuel opérationnel de Suivi et Evaluation du PNMN en cours de validation avec l'appui financier de la Banque Mondiale
- Mise en place de l'Unité de Gestion du Projet de la Plate-forme Nationale Multisectorielle d'Information en Nutrition (NPIN) avec l'appui financier de l'Union Européenne à travers l'UNICEF.
- Validation du rapport de l'étude de l'Examen stratégique Faim Zéro et de sa feuille de route
- Note technique d'information aux ministères techniques et aux autres acteurs sur l'évolution du processus

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Mise en place du réseau des parlementaires pour la nutrition
- Ancrage institutionnel de la plateforme au plus haut niveau (Primature)
- Implication de plusieurs ministères techniques et partenaires stratégiques
- Organisation du Rassemblement Mondial SUN à Abidjan
- Prise en compte des questions de nutrition dans le Programme d'Investissement Public (PIP) par les ministères sectoriels
- Renforcement des ressources humaines, financières et de la gouvernance
- Référence du PNMN dans l'élaboration des documents stratégiques des ministères et différents réseaux

- Conduite de l'examen stratégique Faim Zéro par le CNN sous la supervision du Vice-Président de la République
- Engagement de l'Etat à abriter un centre d'excellence régional contre la faim
- Participation de la Côte d'Ivoire aux différents fora au niveau international

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau des PTF fonctionnel avec un chef de file et la participation du STP-CNN - Contribution à la mobilisation des ressources - Appui technique et financier UNICEF, PAM, FAO, OMS.
Donateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Financements NAF UE, Banque Mondiale, AFD, PEPFAR, BAD, Fonds Mondial, ACDI, GIZ, USAID, Fondation Bernard Van Leer, Fondation Jacobs, Bill and Melinda Gate
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de Power Nutrition (TRECC) pour le projet de développement de la petite enfance y compris la nutrition - Appui technique et Participation aux différentes activités du CNN FIPME, CGECI, MPME, UGCI
Organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan d'action de la SCIEN - Mobilisation des ressources - Suivi de la mise en œuvre des différents projets par la société civile - Promotion Média SCIEN (Société Civile Ivoirienne Engagée pour la Nutrition), Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), Pastorale de la santé, Fédération des Associations des Consommateurs Actifs de Côte d'Ivoire, Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) <ul style="list-style-type: none"> - HKI, ACF, FHi 360, MAP International, Save the Children, CARE, Nutrimedia, ANOPACI

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Dans le cadre de l'adhésion de la Côte d'Ivoire au Mouvement mondial SUN, des mécanismes de coordination ont été développés à travers la mise en place, par décret n° 2014-433 du 16 juillet 2014, du Conseil National pour la Nutrition qui est présidé par le Premier Ministre. A ce jour, le Comité Décisionnel et le Comité Technique sont fonctionnels et ont permis de valider les différents documents et de lever les conflits d'intérêts.

Afin de faciliter cette coordination, la plateforme s'est renforcée avec :

- La mise en place du réseau des parlementaires pour la nutrition
- L'engagement d'un nouveau partenaire, Power of Nutrition dans cadre du PMNDPE
- La mise en place du réseau du secteur privé pour la nutrition en cours

En matière de coordination, planification, suivi et évaluation, l'on enregistre :

- la validation du cadre commun de Suivi Evaluation du PNMN ;
- l'élaboration du manuel opérationnel de Suivi et Evaluation du PNMN en cours de validation avec l'appui financier de la Banque Mondiale ;
- la validation des manuels de procédure de mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE) ;
- l'élaboration du rapport de mise en œuvre des Plans d'Action Opérationnels (PAO) 2017 des différents acteurs
- l'élaboration des PAO 2018 ;
- la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet de la plate-forme Nationale Multisectorielle d'Information en Nutrition (NPIN) avec l'appui financier de l'Union Européenne à travers l'UNICEF ;
- le projet d'arrêté de mise en place des Comités Régionaux de Nutrition est disponible
- la validation du rapport de l'étude de l'Examen Stratégique Faim Zéro et de sa feuille de route
- l'élaboration de notes techniques d'information aux ministères techniques et aux autres acteurs sur l'évolution du processus
- la réalisation d'un diagnostic communautaire dans la région du Nord (Poro, Tchologo)
- la note de politique et le plan stratégique de l'allaitement sont élaborés.



PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Prise du décret rendant obligatoire l'enrichissement de la farine en fer et en acide folique, de l'huile en vitamine A et du sel en iode.
- Validation en cours de la note de politique et du plan d'actions de l'allaitement
- Rapport de l'étude de l'Examen Stratégique Faim Zéro et de sa feuille de route
- Adoption du Programme National d'Investissement Agricole phase 2 (PNIA 2)

- Loi sur la transhumance votée
- Loi sur la pêche et l'aquaculture votée
- Politique de la femme adoptée par le Gouvernement
- Stratégie d'autonomisation de la femme en cours adoption
- Stratégie nationale de protection sociale adoptée le Gouvernement
- Politique et stratégie nationale d'alimentation scolaire élaborée et en voie d'adoption

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Examen stratégique Faim Zéro et sa feuille de route
- Financement NAF
- Existence du réseau nutrimédia
- Mission de partage d'expérience au Brésil pour la création du centre d'Excellence de lutte contre la faim et participation aux programmes relatifs à la petite enfance à Boston et Mozambique
- Plaidoyer effectif des différents réseaux pour l'intégration et le financement de la nutrition
- Mise en place du réseau des parlementaires

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Prise du décret rendant obligatoire l'enrichissement de la farine en fer et en acide folique, de l'huile en vitamine A et du sel en iode
- Renforcement des capacités des membres du CNN sur la mise à échelle des interventions de développement de la petite enfance à Boston aux USA
- Existence de points focaux du Comité Technique du CNN facilitant la mobilisation de la plateforme
- fonctionnement effectif des réseaux
- Participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques (PNIA, alimentation scolaire, etc.)

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Faible avancée dans l'application de certains textes juridiques pris tels que celui des substituts du lait.
- Application insuffisante de la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité pour les femmes salariées.
Mais on note quelques efforts à travers la :
- Prise d'un décret rendant obligatoire l'enrichissement de la farine en fer et en acide folique, de l'huile en vitamine A et du sel en iode en lieu et place d'un arrêté et la redynamisation de la plateforme

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE

3,5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Rapport de mission de renforcement des capacités des membres du CNN sur la mise à échelle des interventions de développement de la petite enfance à Boston
- Diffusion du rapport de l'étude de l'Examen Stratégique Faim Zéro et de sa feuille de route
- Diffusion des résultats de l'enquête MICS 2016
- Finalisation de la cartographie des interventions et des intervenants en matière de nutrition
- Décret rendant obligatoire l'enrichissement de la farine en fer et en acide folique, de l'huile en vitamine A et du sel en iode
- Elaboration d'un guide de mise en place des Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANC)

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau des PTF fonctionnel avec un chef de fil et la participation du STP/CNN - Contribution à la mobilisation des ressources - Appui technique et financier UNICEF, PAM, FAO, OMS,
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> - Financements NAF UE, Banque Mondiale, AFD, PEPFAR, BAD, Fonds Mondial, ACIDI, GIZ, USAID, Fondation Bernard Van Leer, Fondation Jacobs, Bill and Melinda Gate

Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de Power of Nutrition pour le PMNDPE - Appui technique et Participation aux différentes activités du CNN FIPME, CGECI, MPME, UGCI
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan d'action de la SCIEN - Mobilisation des ressources - Suivi de la mise en œuvre des différents projets par la société civile - Promotion Média <p>SCIEN (Société Civile Ivoirienne Engagée pour la Nutrition), Convention de la société civil Ivoirienne (CSCI), Pastorale de la santé, Fédération des associations des consommateurs actifs de Côte d'Ivoire, Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - HKI, ACF, FHi 360, MAP International, Save the Children, CARE, Nutrimedia, ANOPACI

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Le cadre politique a été mis en place afin de permettre aux parties prenantes de travailler ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations ont été mises à jour.

Cela s'est traduit par :

- la prise du décret rendant obligatoire l'enrichissement de la Farine en fer et en acide folique, de l'huile en vitamine A et le sel en iode
- la validation en cours de la note de politique et du plan d'actions de l'allaitement
- le plaidoyer continue pour l'adhésion de nouveaux partenaires
- le rapport de mission de renforcement des capacités des membres du CNN sur la mise à échelle des interventions de développement de la petite enfance à Boston
- la diffusion du rapport de l'étude de l'Examen stratégique faim zéro et de sa feuille de route
- la diffusion des résultats de l'enquête MICS 2015
- la création d'un comité de suivi de l'arrêté règlementant la commercialisation des substituts du lait

Cependant, il n'y a pas d'avancée notable dans l'application de certains textes juridiques tels que celui relatif aux substituts du lait.



PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Diffusion de la cartographie des intervenants et des interventions en nutrition auprès des différents acteurs
- Validation du cadre de suivi et évaluation multisectoriel
- Réalisation de l'auto-évaluation de la plateforme nationale multi acteurs
- Analyse des politiques et programmes contribuant à l'élaboration du rapport de l'Examen Stratégique Faim Zéro
- Disponibilité des ressources financières (STP, réseaux)
- Recrutement de l'équipe projet NPIN
- Diagnostic communautaire dans le cadre de la mise en place de la stratégie de communauté de convergence
- Concertation sectorielle réalisée dans le cadre de l'élaboration des projets multisectoriels d'appui à la mise en œuvre du PNMN

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Validation du cadre commun de Suivi et Evaluation du PNMN
- Validation des manuels de procédure de mise en œuvre du Projet Multisectoriel de nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)
- Validation du rapport de l'étude de l'Examen Stratégique Faim Zéro et de sa feuille de route
- Elaboration et validation du Plan Annuel Opérationnel de la région du Nord
- Elaboration du projet d'arrêté de mise en place des Comités Régionaux
- Réalisation de l'auto-évaluation avril 2017-avril 2018 avec toutes les parties prenantes

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence des Plans Annuels Opérationnels des acteurs
- Renforcement des capacités des acteurs
- Validation du rapport de l'étude de l'Examen Stratégique Faim Zéro et de sa feuille de route
- Finalisation du guide des FRANCS

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE 3,5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Mise en œuvre d'un projet pour le développement d'une Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information sur la Nutrition
- Mise en place du cadre de suivi évaluation multisectoriel
- Communication en conseil des Ministres de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PNMN tous les trimestres
- Existence d'un site web d'information
- Réunions ordinaires du Comité Technique et Comité Décisionnel

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE 3,5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Réalisation de l'auto-évaluation de la plateforme nationale multiacteurs
- Bilan des plans d'actions opérationnels des acteurs et partages des bonnes pratiques en matière de nutrition
- Mise en place de la data base en cours
- Diffusion des résultats de l'enquête MICS 5
- Réalisation de l'Examen Stratégique Faim Zéro et lancement de sa feuille de route
- Restitution des résultats du diagnostic communautaire conjointement par les sous-préfets et le CNN
- Partage d'expériences au cours du Rassemblement mondial SUN à Abidjan en Nov. 2017
- Engagement de l'Etat à mettre en place un Centre d'Excellence contre la faim suite à une mission de haut niveau conduite par le Vice-Président de la République au Brésil

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau des PTF fonctionnel avec un chef de fil et la participation du STP-CNN - Contribution à la mobilisation des ressources - Appui technique et financier UNICEF, PAM, FAO, OMS,
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> - Financements NAF UE, Banque Mondiale, AFD, PEPFAR, BAD, , Fonds Mondial, ACIDI, GIZ, USAID, Fondation Bernard Van Leer, Fondation Jacobs, Bill and Melinda Gate
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de Power Nutrition (TRECC) pour le projet de développement de la petite enfance y compris la nutrition - Appui technique et Participation aux différentes activités du CNN FIPME, CGECI, MPME, UGCI
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan d'action de la SCIEN - Mobilisation des ressources - Suivi de la mise en œuvre des différents projets par la société civile - Promotion Média SCIEN (Société Civile Ivoirienne Engagée pour la Nutrition), Convention de la société civil Ivoirienne (CSCI), Pastorale de la santé, Fédération des associations des consommateurs actifs de Côte d'Ivoire, Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) <ul style="list-style-type: none"> - HKI, ACF, FHi 360, MAP International, Save the Children, CARE, Nutrimedia, ANOPACI

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)

(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

- Elaboration coordonnée de fiches projets sectoriels dans le cadre du PIP
- Réalisation de la cartographie des interventions et intervenants en nutrition
- Existence d'un cadre de suivi évaluation multi sectoriel du PNMN
- Réalisation de l'Examen Stratégique Faim Zéro
- Concertation sectorielle réalisées dans le cadre de l'élaboration des projets multisectoriels d'appui à la mise en œuvre du PNMN 2016-2020
- Elaboration et validation du Plan Annuel Opérationnel du Nord
- Affinement des indicateurs du cadre commun des résultats en cours
- Acquisition du financement du PMNDPE et du projet NPIN
- Partage d'expérience au cours du Rassemblement mondial du SUN organisé à Abidjan en novembre 2017
- Engagement de l'Etat à mettre en place un Centre d'Excellence contre la Faim


PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE 4
JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Avec l'appui de la BM le PNMN 2016-2020 a été chiffré et évalué à hauteur de 267 milliards de F CFA avec toutes les parties prenantes sanctionné par une Communication en Conseil des Ministres en date du 11 Mai 2016.
- A l'issue de la table ronde du 16 Septembre 2016, le Gouvernement s'est engagé à financer à hauteur de 15% et 85% ont été endossés par les Partenaires au Développement.

- Etude de la Banque Mondiale sur le coût et efficacité du PNMN
- la Société Civile est engagée à faire l'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour définir les besoins de financement.
- PAO du Nord chiffré environ 10 milliards avec un gap de 2,3 milliards

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE 3,5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Les interventions sensibles et directes ont été identifiées, chiffrées et sont retracées dans le Programme d'Investissement Public.
- Les mécanismes de suivi sont mis en place à travers la nomenclature du Budget (Système Intégré de Gestion du Budget), la matrice de suivi des intentions des partenaires déclarées lors de la table ronde pour la mobilisation effective des ressources, le Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX), le Système Intégré d'Analyse, de Programmation et de Suivi-Evaluation (SINAPSE), le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP), le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP).
- Une Plateforme Multisectorielle d'Informations en Nutrition (NIPN) est en cours de mise en place.
- Existence des rapports d'exécution des projets sensibles et spécifiques à la Nutrition au sein des Ministères.
- Existence d'un rapport de coordination des activités du CNN.
- Les allocations financières pour les interventions spécifiques sont retracées à travers les comptes de la santé
- Un mécanisme de suivi est mis en place à travers la nomenclature du budget et la matrice de suivi des intentions des partenaires déclarées lors de la table ronde pour la mobilisation des ressources
- Elaboration du support de suivi de la mobilisation des ressources auprès des PTF par le STP-CNN

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Les allocations financières pour les interventions spécifiques sont retracées à travers les comptes de la santé
- Un mécanisme de suivi est mis en place à travers le budget de l'Etat et la matrice de suivi des engagements des partenaires lors de la table ronde pour la mobilisation des ressources
- La mobilisation des ressources tant domestiques qu'externes se fait de façon continue. Cela a permis d'obtenir :
 - les ressources domestiques pour 2017 et 2018
 - le financement du Projet de nutrition et développement de la petite enfance par la Banque Mondiale ;
 - le financement de la mise en place de la plateforme nationale multisectorielle d'information pour la nutrition par l'UE ;
 - et le financement des activités de la Société civile par le NAF.

- Le plaidoyer pour la nutrition est continu aussi bien pour le Gouvernement, les populations que pour les Partenaires au Développement
- L'inscription du PNMN au Plan National de Développement (PND) 2016-2020 ainsi qu'au PIP
- L'existence des services de la dette publique au Ministère de l'Economie et des Finances, du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX)
- Rencontre entre le Groupe des Partenaires au Développement / Gouvernement pour la mobilisation et le suivi continu des ressources
- PAO du Nord chiffré environ 10 milliards avec un gap de 2,3 milliards à rechercher.

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE 3,5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Un projet dénommé : Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE) chiffré à 60 millions de dollars a été élaboré. Ce projet a bénéficié d'un prêt de la Banque Mondiale à hauteur de 50 millions de Dollars et d'un don de 10 millions de POWER of NUTRITION.
- Contribution de l'Union Européenne, à travers le financement du Projet NPIN (Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information sur la Nutrition) d'un cout d'environ 1,04 Milliards de FCFA.
- Contribution de la compagnie HERSHEY à travers l'ONG Internationale PPB pour la production de suppléments nutritionnels (Projet VIVI Nutrition).
- Financement des activités de Nutrition dans le Plan Annuel de Travail (PAT) UNICEF.
- Appui technique et financier des autres partenaires PAM, HKI, FAO, la BAD pour la réalisation d'activités ponctuelles.
- Le Gouvernement financera la création du Centre d'Excellence Régional de Lutte contre la Faim à hauteur de 700 Millions de FCFA net par an, en plus de la prise en charge des locaux et des émoluments du personnel.
- PAO du Nord chiffré environ 10 milliards avec un complément de 2,3 milliards à rechercher
- Une destination budgétaire du PNMN / Secteur Gouvernance est inscrite sur le Budget de la Primature.
- Financement octroyé par la BAD dans le cadre du programme AGROPOLE du Bélier.
- Projet ECT avec MAP International relatif aux actions spécifiques de la nutrition

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE 3,5

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence de mécanismes de financement pluriannuels dans lesquels, la nutrition partie intégrante du PND, y figure.

- Existence de document de références budgétisé produits sur la base de la chaine Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPPBE) permet dans le dialogue de gestion des institutions de faire un arbitrage de financement des programmes et projets à mettre en œuvre.
- Prise en compte de la nutrition dans les Cadres de Dépenses à Moyen Terme des Ministères Sectoriels.
- Existence de projection à Moyen terme à travers le PIP dans lequel la nutrition a été intégrée avec une nouvelle nomenclature qui lui est propre.
- Mise en vigueur de conventions des projets de nutrition (PMNDPE, NPIN) et signature de deux accords de financement entre la Compagnie Hershey et le Gouvernement pour la mise en œuvre du projet de nutrition VIVI
- Les PTF disposent de ressources propres et de mécanisme permettant de contribuer au financement du PNMN

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau des PTF fonctionnel avec un chef de fil et la participation du STP-CNN - Contribution à la mobilisation des ressources - Appui technique et financier UNICEF, PAM, FAO, OMS,
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> - Financements NAF UE, Banque Mondiale, AFD, PEPFAR, BAD, Fonds Mondial, ACDI, GIZ, USAID, Fondation Bernard Van Leer, Fondation Jacobs, Bill and Melinda Gate
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de Power of Nutrition et TRECC pour le PMNDPE - Appui technique et Participation aux différentes activités du CNN FIPME, CGECI, MPME, UGCI
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan d'action de la SCIEN - Mobilisation des ressources - Suivi de la mise en œuvre des différents projets par la société civile - Promotion Média SCIEN (Société Civile Ivoirienne Engagée pour la Nutrition), Convention de la société civil Ivoirienne (CSCI), Pastorale de la santé, Fédération des associations des consommateurs actifs de Côte d'Ivoire, Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) <ul style="list-style-type: none"> - HKI, ACF, FHI 360, MAP International, Save the Children, CARE, Nutrimedia, ANOPACI

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

L'Etat et les PTF contribuent au financement de la mise en œuvre du PNMN 2016-2020 à travers :

Etat :

- Ressources domestiques allouées aux différents ministères techniques à travers leurs budgets
- Mobilisation conjointe et suivi continu des ressources Gouvernement/PTF
- Plaidoyer continu pour le financement de la nutrition au niveau local et externe

Partenaires

- Financement du Projet Multisectoriel de Nutrition et Développement de la Petite Enfance
- Financement de la mise en place de la Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information pour la Nutrition
- Financement des activités de la Société Civile
- Financement de la prise en charge de la malnutrition, la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles, l'alimentation scolaire, lutte contre les carences en micronutriments
- Appui à la mise en œuvre du Plan Annuel Opérationnel du STP-CNN et du PAO du Nord

Nous enregistrons un engagement des collectivités territoriales pour le financement du PNMN.

En perspective, il s'agira de renforcer les mécanismes de suivi et de traçage des allocations, notamment ceux des interventions sensibles à la nutrition. Il s'agira également de poursuivre la mobilisation des ressources afin de concrétiser les intentions de financement exprimées lors de la table ronde.

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE

3,5

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition

Les exemples incluent la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la supplémentation en micronutriments, la gestion de la malnutrition aiguë, l'enrichissement des aliments et l'éducation nutritionnelle. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

- mise en œuvre du protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë à travers le renforcement des capacités des prestataires ;
- mise à disposition d'intrants de prise en charge et d'outils de gestion
- promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant

- **supplémentation en vitamine A et déparasitage des enfants de moins de 5 ans au niveau national à travers des campagnes de masse**
- **Réflexions en cours pour passer des campagnes de supplémentation à l'administration en routine et à domicile de la vitamine A**
- **Prise d'un décret sur l'enrichissement des aliments**
- **Octroi de lignes budgétaires de l'Etat pour l'achat d'intrants nutritionnels**
- **Exécution en cours du PMNDPE et du projet AGROPOLE du Bélier**

Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition

Choisissez des exemples clairs dans les secteurs pertinents que vous incluez dans votre analyse. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

- Mise en œuvre de programmes d'animations communautaires sur la promotion de la nutrition, de l'hygiène et de l'alphabétisation par les services socio-éducatifs sur l'ensemble du territoire pour les mères, les femmes en âge de procréer et les femmes déscolarisées (surtout analphabètes).
- Prise en charge des enfants de moins de 5 ans pour un suivi staturo-pondéral et la réhabilitation nutritionnelle de ceux souffrant de Malnutrition Aigüe Modérée (MAM) dans les centres sociaux sur toute l'étendue du territoire.
- Transferts monétaires aux ménages vulnérables dans les zones du Nord, Ouest et Centre (36 000 FCFA /trimestre).
- Mise en œuvre du Programme National des Enfants rendus vulnérables du fait du VIH- SIDA sur toute l'étendue du territoire à travers les plateformes de collaboration OEV.
- Appui à la création d'Activités Génératrices de Revenus pour les femmes et les catégories sociales à faible revenu.
- Projet d'opérationnalisation du dispositif de suivi de la sécurité alimentaire dans les régions de la Mé, Bélier, Indénié-Djuablin et Poro
- Projet d'Appui au développement de l'élevage en Côte d'Ivoire
- Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques
- Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale
- Projet d'appui au renforcement des moyens d'existence des communautés de pêche du lac de Buyo
- Etude d'analyse et d'évaluation des budgets d'investissement de l'Etat en matière de nutrition dans la période 2016-2017 ;
- Nomination des champions de la nutrition
- Projet eau pour tous pour équiper 200 sous-préfectures en HU et réhabiliter/ réparer 8000 pompes à motricité humaine (PMH) (en attente de la levée des fonds)
- Partenariat avec ECO.INOVATION GROUP pour la fourniture et l'installation de 5000 machines ECO-SOLAR en zones rurales et périurbaines pour la période de 2018 à 2022
- Composante hydraulique du projet 2PAP Bélier pour la réparation de 100 PMH, réalisation de 50 forages, 25 systèmes HVP, construction de 30 latrines et extension de 2 réseaux d'AEP.

Une stratégie multisectorielle suivant l'approche « communauté de convergence » a été développée par le Gouvernement. Une phase expérimentale de mise en œuvre est en cours dans la région du Poro dont le passage à échelle se fera à travers le projet de nutrition et de développement de la petite enfance. Au cours de ce processus participatif, les acteurs des différents secteurs ont été impliqués dans la mise en place de la stratégie.

Annexe 1 : Priorités identifiées

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe <i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	Avez-vous répondu à cette priorité ? <i>Oui ou non</i>	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ? <i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ? <i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1. Soutien pour les évaluations de compétence et des besoins de compétence	Non		
2. Renforcement des compétences des acteurs clés, comme les membres de la plateforme multi-acteurs. Les compétences pourraient inclure la communication et la négociation, l'esprit d'équipe et le leadership, la planification et la coordination, gestion des conflits.	Oui	TRECC, Fondation Bernard Van Leer, HKI, Ministères techniques, STP-CNN	Formation en management de projet et sur les actions essentielles de nutrition, Formation à Boston sur la mise à échelle des interventions de la petite enfance et le leadership
3. Soutien du renforcement des capacités des individus ou des organisations à mieux s'engager pour : les thèmes (comme l'Eau, assainissement, hygiène), les secteurs (comme l'éducation ou le Secteur privé), ou des groupes (comme le milieu scientifique et universitaire)	Oui	UNICEF, TRECC, Fondation Bernard Van Leer, HKI, Ministères techniques (femme et protection de l'enfant, protection sociale), STP-CNN	Formation sur les AEN y compris l'assainissement et hygiène Formation à Boston sur l'éducation parentale en matière de développement de la petite enfance
4. Elaboration de la politique de Prévention et de gestion des conflits d'intérêts,	Non		
5. Engagement des ambassadeurs de la nutrition pour positionner la nutrition comme une priorité à tous les niveaux	Oui	Le Vice-président de la République de Côte d'Ivoire ; Le Président de la BAD	Personnalités distinguées au cours du Rassemblement mondial SUN
6. Soutien pour l'élaboration des outils de suivi du respect des	Oui	Banque Mondiale, Union Européenne, UNICEF, FAO TRECC, Fondation HKI,	Une matrice de suivi de la mobilisation des engagements a été élaborée et est

<p>principes d'engagement du Mouvement SUN par la plate-forme.</p>	<p>BAD, PAM, ACF, Ministères techniques, Parlement</p>	<p>périodiquement renseignée par les différents acteurs</p>
<p>Veuillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019</p>		
<p><i>Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.</i></p>		
<p>1. Mettre en place un cadre favorable à l'allaitement (politique, plan de communication, textes réglementaires et comité national de suivi)</p>		
<p>2. Mettre en œuvre la décentralisation du PNMN (existence des comités régionaux, manuel opérationnel relatif à la stratégie de convergence et mise en place des FRANCS) NF : permissionnaire.</p>		
<p>3.</p>		
<p>4.</p>		
<p>5.</p>		
<p>6.</p>		
<p>Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.</p>		
<p>...</p>		

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>non Merci de fournir des explications :</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui Merci de fournir des explications : au niveau du Ministère de la santé un cadre de concertation existe et se réunit 1 fois tous les mois pour traiter les questions d'urgence sanitaire y compris nutritionnelle</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>non Merci de fournir des explications :</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>RAS Merci de fournir des explications :</p>

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui Merci de fournir des explications : le Ministère de la Femme de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, en charge des questions de genre et d'autonomisation de la femme, est membre du Comité Technique du CNN.</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui Merci de fournir des explications : UNICEF, CSCI, UNFPA, BAD ONU Femmes et UNFPA travaillent avec le MFPES sur les textes juridiques et les politiques et sur des projets d'investissement. L'audit genre a été fait avec l'appui financier de ONU Femmes ; Les questions de violences basées sur le genre (Les bases de données VBG et appui financier et technique dans la lutte contre les VBG)</p>

		<p>par UNFPA ;</p> <p>Organisation Nationale pour l'Enfant et la femme (ONEF)</p> <p>Groupement des Organisations pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes(GOEFH)</p>
3.	<p>Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>Merci de fournir des explications : Les actions menées sont orientées vers les femmes car les enquêtes ont montré que ce sont elles qui sont victimes. Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'AGR au bénéfice des femmes ; - appui financier aux groupements de femmes ou aux femmes seules en vue de renforcer leurs activités grâce au fonds « femmes et développement » ; - Mise en œuvre de projets visant l'autonomisation de la femme ; - renforcement des capacités des femmes en matière de compétences de vie(alphabétisation, entrepreneuriat, éducation sexuelle, , santé de la reproduction, nutrition, préservation de l'environnement et de la biodiversité, droits humains, comptabilité simplifiée, métiers de la bouche etc.)
4.	<p>Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?</p>	<p>Merci de fournir des explications : étude sur la prise en compte des questions de genre et d'autonomisation de la femme a été réalisée par le STP-CNN avec l'appui de la BM.</p> <p>Les résultats orienteront les interventions dans le cadre de la mise en œuvre des FRANCS.</p>
5.	<p>Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?</p>	<p>Oui : les questions de genre ont été prise en compte lorsqu'il s'est agi d'analyser les politiques agricoles et les autres politiques, dans le cadre de l'examen stratégique faim zéro et de sa feuille de route</p>
6.	<p>Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : au Ministère en charge de la femme et de la protection de la femme, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique nationale genre et équité de la femme élaboré depuis 2009 et qui est en cours d'actualisation afin d'en sortir le plan stratégique genre; - Une stratégie d'autonomisation de la femme en cours d'élaboration ; - La politique de réforme des institutions d'éducation et de formation des femmes (IFEFF) en cours d'adoption ; - Le compendium des femmes de côte d'ivoire qui est un outil de réduction des inégalités en matière d'employabilité des femmes

7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui Merci de fournir des explications : 03 textes juridiques et législatifs portant promotion des droits des femmes ont été proposé au Gouvernement, pour adoption.
----	---	--

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Oui Nutrimédia a eu menée des activités, plus de 2500 internautes sont actifs sur leur site. Des émissions radio sont diffusées sur la radio catholique et sur celle des musulmans. Lors des ateliers du STP-CNN la télévision nationale enregistre l'événement.
2.	Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ? <i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i>	Oui Lors des activités du STP-CNN l'Assemblée nationale est toujours invitée et représente le groupe des parlementaires dans le Comité Technique.
3.	Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?	Oui Le vice-président de la république est un champion de la nutrition, Les footballeurs internationaux Kolo Touré et Max Gradel sensibilisent les populations sur bonne nutrition à travers des dépliants
4.	Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?	non
5.	Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un événement de haut niveau sur la nutrition ?	non

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	Madame	Patricia N GORAN-T YOBOUE	STP-CNN	Point Focal Technique	patricianty@yahoo.fr	07794541	non
2.	Monsieur	SIDIBE Demaféré	NUTRIMEDIA	Président	Sidibedemafere3@gmail.com	07581469	non
3.	Monsieur	KONAN Noël	Ministère en charge du Plan	Sous Directeur	konannoel@yahoo.fr	48989917	oui
4.	Monsieur	SAVANE Mouhamed	Ministère en charge des Infrastructures Economique	Chef de Service	savanemouhamed@yahoo.fr	59153271	non
5.	Monsieur	TRE BI Tré Christian	Ministère en charge des Ressources animales et halieutiques	Sous Directeur	trebichristian@gmail.com	57898992	non
6.	Monsieur	GRAH Meledje	Ministère en charge de l'agriculture	Coordonnateur Adjoint	Grameledje7@gmail.com	08091171	oui
7.	Monsieur	TOUTOUKP O Georges	ACF	Consultant	georgestoutoukpo@gmail.com	07829015	oui
8.	Madame	YAO EDIA Marie	ACF	Chargée de plaidoyer	plaidoyer@ci-actioncontrelafaim.org	54254114	non
9.	Madame	AZODA DELI Berthe	Ministère en charge de l'industrie	Directeur	berthedeli@gmail.com	08507503	oui
10.	Madame	KOSSA née KANGA Viviane	Ministère en charge des affaires sociales	Directeur	kossavian@yahoo.fr	08558535	oui
11.	Madame	YAPI Simone Marthe	Ministère en charge de la famille et de la femme	Sous Directeur	yapisimone@yahoo.fr	59364841	non
12.	Madame	GNONSAHE Hélène	Société civile	Présidente	gnosalene@yahoo.fr	07698114	non

13.	Madame	N GUESSAN Aurélie	Ministère en charge du Plan	Chargée d'Etudes	aurlanguessan@yahoo.fr	77326447	oui
14.	Monsieur	BRAGORI Marcellin	Primature	Chef de Cabinet		20329425	oui
15.	Monsieur	MANCUS Nicolas	HKI	Représentant		22411114	non
16.	Monsieur	MABO J Roger	ARDCI	Chargé de de Coopération	maboroger@yahoo.fr	08158418	oui
17.	Monsieur	N DRI AHOUTOU	STP-CNN	Chargé d'études	ahoutoulouis@yahoo.fr	05654819	oui
18.	Monsieur	KOUAME KOFFI	STP-CNN	Expert en suivi évaluation	kauphy@gmail.com	07728301	non
19.	Monsieur	Alain TAHI	STP-CNN	PCA	infosfacaci@gmail.com	07790604	oui
20.	Père	Gustave ADOU	Pastorale de la santé	SEN	ettykadjo@yahoo.fr	07790604	oui
21.	Madame	N DR Véronique	ANOPACI	Vice- présidente	info@anopaci.net	07243356	non
22.	Monsieur	KATI- COULIBALY	RARE/MESRS	Président	Katicouliballyeo@gmail.com	07244306	oui
23.	Monsieur	GBAGBE Fulgence	Contrôle Financier	Vérificateur	gagbe10@yahoo.fr	47212196	non
24.	Madame	YOBOUE KOUASSI	ANOPACI	Technicienne	vernari@yahoo.fr	07243356	non
25.	Monsieur	Louis BAN KOFFI	CNRA	Chercheur	lbankoffi@gmail.com	57100231	oui
26.	Monsieur	YOBOUET Simplice	Ministère en charge de l'éducation	Chef de service	ygrekess@gmail.com	08213133	oui
27.	Monsieur	CASSY Marius	UNICEF	Spécialiste nutrition	mcassy@unicef.org	05011487	oui
28.	Monsieur	IRITIE Eric	UFCI	Directeur Exécutif	Eric.iritie@ufcci.org	07424547	non
29.	Monsieur	TRA BI TRA Constant	STP-CNN	Assistant du Coordonnateu r	bitratraconstant@yahoo.fr	09345775	oui
30.	Madame	NDA KOUASSI Anne Marie	PAM	Chargée de nutrition	annemarie.ndakouassi@wfp.org	57457789	non

31.	Monsieur	BLEOU Georges	PNN	Médecin	drbleou@yahoo.fr	07720854	non
32.	Monsieur	Emile DOUMBIA	STP-CNN	Assistant du Coordonnateur	doumbiaemile@gmail.com	79070200	oui
33.	Monsieur	OUATTARA ISSA	FIPME	Membre	hissaouahara@yahoo.fr	07041634	oui
34.	Madame	M'BAHIA YAO	PNN	Médecin	ykaham@yahoo.com	07986529	oui
35.	Monsieur	OHOUE Brou Samuel	DPPS/MSHP	Directeur	ohsamuel@gmail.com	01058917	oui
36.	Monsieur	KONGO K Silver	Postoral de la santé	Responsable Programme	kongosilver@gmail.com	09988483	non
37.	Monsieur	DOSSO Ali	STP-CNN	Chargé d'études	stpcnnad@gmail.com	09803233	oui